

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Edgar VOIROL

Le fils de quelqu'un (conte)

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1953, tome 51, p. 209-220

© Abbaye de Saint-Maurice 2012

## *Le fils de quelqu'un*

La famille du conseiller d'Etat, D<sup>r</sup> Arnold Schnetz, occupait le rez-de-chaussée d'un immeuble bâti au siècle dernier. Le jardin, coupé par une allée de marronniers, assourdissait le bruit de la rue et dispensait, même en août, une ombre fraîche qui rassemblait les hôtes à l'heure de l'apéritif ou de la sieste. Un escalier assurait le passage entre le parc minuscule et la terrasse sur laquelle s'ouvraient la salle à manger et le fumoir.

Du dehors parvenait la rumeur de midi : miaulements ininterrompus des trolleybus, brefs signaux des autos, mouvements de foules pressées. Les préparatifs du repas étaient achevés. Mme Schnetz s'agitait, allant d'une pièce à l'autre pour s'occuper, interrogeant du regard le portail où surgirait son mari. Il était inutile d'appeler les enfants. Ils lui reprocheraient cette attente. Paul préparait ses examens finaux de médecine. Au piano, Annemarie reprenait avec opiniâtreté une cadence rapide dont elle escamotait une note, toujours la même.

Le bruit de la porte du jardin fit tressaillir Mme Schnetz qui, debout devant l'horloge, calculait la longueur d'un retard inusité.

Toute la famille obéissait naturellement à un horaire strict, à des rites de ponctualité et d'ordre. Engagée dans le cadre des lois, elle se soumettait à leur rigueur avec le scrupule que les croyants vouent aux exigences de leur foi. On se rappelait encore avec effroi les fantaisies d'un ami de Paul venu de Lausanne. Il n'alignait pas ses chaussures et oubliait ses livres sur les meubles. Les parents tremblaient à la vue d'un exemple qui risquait de compromettre des traditions ancestrales.

M. Schnetz entra d'un pas rapide.

— Je m'excuse, dit-il, en soulevant son chapeau qu'il tendit à sa femme. Il n'était pas possible d'abrèger notre séance.

— C'était important ?

— La commission d'enquête présentait son rapport sur la question des Jésuites.

— Ah ! ces Jésuites ! Ils troublent même la paix des familles.

La mère agita une sonnette avec nervosité. Il s'agissait de rattraper le temps perdu. Chacun se mit à table. Monsieur Schnetz était préoccupé. Son silence imposait une respectueuse réserve.

— Tu parais fatigué, papa, dit Annemarie.

— On le serait à moins. Voilà un mois que nous examinons la situation intolérable que ces individus créent dans notre ville.

Paul releva la tête et demanda :

— Qu'avez-vous décidé ?

— Il faut éviter une action d'éclat qui profiterait à ces hommes indésirables. Mes collègues m'ont chargé de prendre contact avec le supérieur local.

— Toi ! s'écria Mme Schnetz, et tu as accepté ?

— Oui. J'ai pris rendez-vous pour ce soir.

Annemarie pouffa :

— Papa en colloque nocturne avec un Jésuite ! Tu me fais penser à Nicodème.

Mme Schnetz jeta un regard sévère sur sa fille. Elle n'aimait pas ce genre de plaisanteries trop familières à l'égard d'un père que ses fonctions entouraient de solennité même en son foyer.

— Que vas-tu lui proposer ? reprit Paul.

— Son départ à l'étranger, une diminution d'effectif et une activité plus discrète en des domaines limités que l'autorité précisera.

— Acceptera-t-il ces conditions ?

— Ce ne sera pas un conseil mais un ordre.

— Et s'il refuse de se plier à cet ordre en qualité de citoyen suisse ?

— Nous appliquerons la loi et nous prendrons des mesures appropriées.

Paul se tut. Le ton cassant de son père le gênait. Il n'avait aucune raison de soutenir le parti d'hommes qu'il n'avait jamais approchés et que l'opinion publique accablait. Cependant cette procédure cavalière l'inquiétait et le désir de connaître ces dangereux malfaiteurs effleurait parfois son esprit. Le péché a d'étranges attraits que le juste brûle de flairer en fraude.

Durant l'après-midi, le magistrat se mit au travail. Il examina les dossiers, les annota, établit le plan de son entretien. Par une argumentation serrée, il enfermerait les prévenus dans leur propre conscience, il les convaincrat d'abus illégitimes, d'une déloyauté d'autant plus répréhensible qu'elle émanait de personnages intelligents. Il s'efforcera de restreindre à l'extrême leur activité spirituelle afin de neutraliser leur influence en les appliquant à des travaux laïques. Cette adroite manœuvre s'appuyait sur un commentaire juridique d'une subtilité si audacieuse par ses effets qu'elle étonnait chez un homme droit et cultivé.

Dès que la nuit fut tombée, M. Schnetz quitta sa demeure et sonna à la porte du Père Feig. Le corridor s'éclaira et, à travers le panneau vitré, le visiteur aperçut le coupable. C'était un homme taillé en athlète qui intimidait par sa stature et son visage impassible.

— Le Père Feig ?

— C'est moi-même. Je vous attendais, Monsieur le conseiller. Veuillez entrer.

Le bureau du provincial était installé dans une vaste pièce dont la bibliothèque constituait l'unique confort. Des livres épars et des classeurs étaient ouverts sur la table et les chaises.

— Je déplore ce désordre. J'entreprends une étude comparée sur le droit d'asile et d'établissement chez les Romains et leurs voisins, les Barbares. C'est passionnant et... actuel.

— Permettez-moi d'aborder mon sujet sans préambule, dit froidement M. Schnetz qui ne voulait pas perdre l'initiative des opérations.

— En bons Confédérés que nous sommes tous les deux, commençons par allumer un cigare.

Le délégué du gouvernement ne pouvait refuser cette offre sans manquer de courtoisie. Il choisit un « Danemann » à l'arôme puissant. Il eut le sentiment que par cette concession de simple convenance, le Jésuite gagnait un point. Un silence accompagna les préparatifs : éclair de l'allumette, lente mise à feu, petites bouffées préliminaires. Une fumée bleue se répandit dans la pièce où les objets estompaient dans le brouillard la précision de leurs contours et enveloppa les adversaires qui, sans se regarder, supputaient leurs forces. Lorsqu'ils eurent réglé le rythme de leurs aspirations, le Père Feig dit :

— Je vous écoute.

— N'interprétez pas défavorablement ma démarche. Elle a pour but de vous épargner de sérieux ennuis. Vous savez aussi bien que moi combien votre présence en cette ville émeut l'opinion. Sans doute, des éléments irresponsables passionnent le débat. Mais cette agitation compromet la paix confessionnelle et les autorités responsables de l'ordre public se doivent d'intervenir pour sauvegarder les intérêts généraux de la cité en supprimant les causes d'un malaise croissant. Le départ des Jésuites les plus compromis et votre éloignement calmeraient les esprits. Je vous propose de renoncer à une activité que les Jésuites ne peuvent concilier avec les lois du pays. Or toute loi non abrogée, quelle que soit sa nature, lie en conscience les citoyens. Une fois promulguée, elle ne supporte pas la désobéissance, même si elle désavantage l'un ou l'autre individu. Elle devient juste et inviolable du fait de son existence. Les autorités manqueraient à leur devoir de vigilance si elles fermaient les yeux et toléraient des accommodements. Tel est le point de vue du gouvernement.

— En quel lieu de la Suisse me proposez-vous un exil volontaire?

— Comprenez-moi bien. Il ne peut s'agir de la Suisse.

— Ah ! vous m'offrez élégamment le passage de la frontière ?

— C'est en effet notre vœu.

— Vous me confiez, moi, citoyen suisse, à des nations plus hospitalières que ma propre patrie ! Chez les Grecs, ce genre d'expulsion s'appelait l'ostracisme. Mais nous ne vivons plus au temps des Grecs !

Le Dr Schnetz se mordit les lèvres de dépit. Le trait l'atteignait à l'endroit sensible de son amour-propre : l'honneur helvétique exalté par les chants populaires.

— Je vais, à mon tour, vous exposer mon point de vue, enchaîna le Père Feig. Lorsque je vivais en Allemagne, des sbires nazis vinrent me trouver, à cette même heure, pour me proposer un marché semblable au vôtre. Hitler régnait alors et il commandait aussi au nom des lois, celles qu'il inventait au gré de sa fantaisie persécutrice. Elles aussi ne supportaient pas la discussion. L'ordre d'Hitler légitimait les mesures les plus arbitraires. Les camps de concentration recevaient les résistants. « J'ai le regret, dis-je à ces Messieurs, de ne pouvoir accepter votre invitation. Vous n'ignorez pas que je suis citoyen suisse. Dans mon pays, nous avons l'habitude de la liberté. Vous n'avez rien de précis à me reprocher. Il n'est pas dans nos coutumes d'infliger un traitement injuste, selon le bon plaisir du pouvoir. Je resterai ici. » Je ne fus plus inquiet parce que le rappel de nos institutions nationales leur en avait imposé. Je rentre en Suisse. J'y trouve un climat d'hostilité, de suspicion que j'ai connu ailleurs. Mais c'était en Allemagne ! Vous m'adressez des paroles que j'ai aussi entendues ailleurs. Mais c'était chez Hitler ! Vous devinez ma surprise. Après avoir échappé aux ennuis de la Gestapo en donnant la Suisse en exemple, je ne puis absolument pas suivre vos suggestions. C'est pourquoi, Monsieur le conseiller, je vous répète ce que j'ai dit aux agents nazis, en pareilles circonstances : « Je reste ici ! »

Très droit sur son siège, dominant son interlocuteur, le Père Feig avait terminé son plaidoyer d'une voix profonde où perçait, mais contenue, une indignation qui lui donnait son autorité.

— Je transmettrai votre décision à mes collègues, se contenta d'ajouter M. Schnetz, et il prit congé avec une politesse officielle.

Le Père Feig se rassit et continua paisiblement sa lecture interrompue comme s'il venait d'assister à un incident

banal. Il avait vécu des heures autrement graves avec un calme pareil. La pratique de la règle l'établissait dans une sécurité que rien ne troublait. Cette maîtrise de ses passions était le secret d'une force et d'un courage indomptables dans les conflits les plus périlleux.

La sonnette retentit. Qui pouvait venir en ce moment tardif ? Il ne s'étonnait pas outre mesure. Tant de visiteurs inconnus s'annonçaient à l'improviste, de jour et de nuit, au gré de leurs besoins, de leurs angoisses.

Il se trouva en présence d'un jeune homme sympathique, un peu confus de sa démarche.

— Je me nomme Paul Schnetz. Mon père vient de vous quitter.

— Entrez !

— J'étais si curieux de vous voir que je n'ai pu maîtriser mon impatience. Je suis venu.

— Me voici à votre disposition. Si je puis vous rendre service, je le ferai volontiers.

— Vous appartenez à l'ordre des Jésuites ?

— Hélas ! répondit en souriant malicieusement le Père Feig.

— J'ai les oreilles fatiguées des reproches qu'on vous adresse en certains milieux. Mon père nous rapporte, à table, les échos des sphères parlementaires. Voulez-vous avoir la bonté de me renseigner en toute franchise ? J'aimerais connaître la vérité. Les griefs affirmés plutôt que fondés sur des preuves valables et le rappel de délits anciens me poussent à tenter une enquête personnelle et scientifique.

Une conversation s'engagea sans la moindre contrainte. Aux objections de Paul répondaient les explications du Père. Il était passé minuit lorsque Paul se retira.

— Je reviendrai si je ne vous ennuie pas, et je vous attaquerai avec des armes nouvelles, mon Père.

— Je vous attends et je soutiendrai de mon mieux votre offensive. Ce combat singulier m'enchanté.

Rendu à sa solitude, le Père Feig sourit. Il tenait d'un témoin sans préventions toutes les accusations qui nourrissaient l'hostilité primitive de l'homme de la rue. Il avait

appris beaucoup de choses dont profiterait son expérience du monde.

Chaque semaine, Paul Schnetz demandait une audience. Au cours des premières entrevues, il mit au clair la situation anachronique des Jésuites en Suisse. Le traitement d'exception que leur imposait une majorité qui se réclamait d'un hypocrite loyalisme aux institutions démocratiques le révoltait. S'il excusait des erreurs historiques, son intelligence très droite ne pouvait admettre leur artificielle durée par le truchement de lois périmées dont on réclamait l'application rigoureuse.

Ce terrain déblayé, la discussion s'élargit. Paul mettait le Père Feig au courant de ses études médicales, lui soumettait des cas épineux. Le Jésuite appartenait à cette classe d'hommes très peu nombreux dont le savoir se joue des difficultés parce qu'il repose sur le rocher des principes éternels. Le mystère du monde, l'homme et sa destinée inscrite dans l'histoire, le problème de la religion, de l'Eglise, de la grâce alimentèrent leurs entretiens.

— La science ne progresse que si l'esprit est assez souple pour accueillir des hypothèses nouvelles de travail. L'âme ne se perfectionne que si elle se prête aux lumières éparses. Le soleil éclaire une maison pour autant que s'ouvrent les volets et que se tirent les rideaux, répétait le Père. Il y a une attention du cœur qui devient sensible aux appels les plus discrets. Il y a des regards qui invitent, des silences plus éloquents que des paroles. Je ne vous souhaite qu'une attente passionnée et détendue, une entière générosité pour recevoir l'ineffable et l'imprévu.

Ce soir-là, la famille Schnetz était au dessert. Très pâle, le visage de Paul se crispait douloureusement. Sa bouche s'ouvrait comme pour parler, mais les mots ne sortaient pas. Le jeune homme respira profondément.

— Papa, il faut que je t'annonce une importante décision.

M. Schnetz ouvrit tout grands ses yeux, sa main s'arrêta de peler un fruit et resta suspendue. La mère tourna la tête. Annemarie se pencha en avant, dans une attitude d'intense curiosité.

— Parle !

— Je vais me convertir prochainement au catholicisme.

Chacun retint son souffle au milieu d'un silence tragique.

— Tu es fou ! murmura le père écrasé par la surprise de cette nouvelle.

— J'ai mûrement réfléchi. De plus, je deviendrai Jésuite.

C'en était trop ! M. Schnetz se dressa comme mu par un ressort. Il chiffonna sa serviette et la jeta sur la nappe. La colère l'étouffait. Les deux femmes se regardaient, muettes d'angoisse. Ce coup de tonnerre dans le ciel serein de la famille semait la panique. Paul ne bougea pas. Ses mains se crispaient sur le bord de la table. Il se sentait soulagé d'un grand poids. La route était libre.

M. Schnetz se promenait de long en large et ses bras s'agitaient comme s'il haranguait un invisible public. Il éclata soudain :

— Voilà la preuve la plus éclatante de l'imposture de cette racaille. Il fallait qu'elle empoisonne mon propre foyer pour me déshonorer. Le fils du conseiller Schnetz devenu Jésuite ! C'est du propre !

La voix montait sans retenue. Le magistrat hurlait son indignation. Mme Schnetz ferma précipitamment les fenêtres pour éviter un scandale.

— J'ai nourri un serpent dans cette maison. Tu apprendras à me connaître, mon petit, et tes amis les Jésuites payeront la casse. Tu me dégoûtes, va-t-en !

La mère essayait les larmes de honte qui inondaient son visage. Annemarie défaillait sur sa chaise.

Paul se leva.

— Père, je te demande pardon pour la peine que je te cause.

— Je n'ai que faire de ton pardon. Sors d'ici !

Les jours qui suivirent furent mortels d'ennui. Chacun prenait son repas avec une hâte fébrile afin de retrouver un isolement libérateur.

Tandis que l'instruction religieuse de Paul se poursuivait, M. Schnetz multipliait ses démarches et ses interpellations.

— Je les terrasserai ! grondait-il à longueur de journée.

Par une sorte d'aveuglement, des hommes estimés pour leur libéralisme prenaient parti. En toutes circonstances, ils défendaient la liberté d'expression, soucieux de n'entraver aucune activité, indulgents jusqu'à la faiblesse par amour de l'homme. Seuls, les Jésuites ne bénéficiaient pas de cette bienveillance universelle. Appuyé sur les membres de tous les partis qu'une rancune tenace alliait, M. Schnetz était sûr de triompher.

— Tu nous coûtes cher, Paul, dit un soir le Père Feig. Voici les ordres de ton père.

Il délia une feuille de papier aux armes cantonales. Les Jésuites devaient réduire leur nombre à dix. Sous peine d'amende et d'expulsion, il leur était interdit de célébrer la messe en public, de prêcher, de donner des causeries religieuses. Leur activité littéraire était soumise à la censure préalable.

— Dieu merci, il nous reste encore la faveur de lire notre bréviaire en privé, d'étudier le sanscrit et de recevoir des visites sans contrôle policier. Les communistes sont mieux traités que nous. Il faut reconnaître que pendant la dernière guerre nous jouissions d'un certain prestige. Les renseignements que nous pouvions fournir, les démarches que nous entreprenions en faveur de notre pays nous valaient de la considération. J'eus l'honneur de parler au général Guisan, d'être reçu par des conseillers fédéraux. Personne n'invoquait la loi en ces dramatiques conjonctures. Comme les peuples, les magistrats ont la mémoire courte.

— Je partagerai bientôt votre sort. J'en suis fier pour moi et triste pour mon pays, dit Paul avec ferveur. Lorsque j'aurai terminé mes examens, je partirai.

Un petit groupe d'amis entouraient Paul au moment où il reçut le baptême dans l'oratoire des Pères. Madame Schnetz et Annemarie se tenaient à l'écart. Elles avaient accepté, à l'insu du père, d'accompagner celui qui s'évadait du cercle familial. Elles ne pouvaient comprendre cette folie. Elles pleuraient.

A l'issue de la dernière séance universitaire, Paul reçut les félicitations de ses maîtres. Un succès flatteur annonçait une brillante carrière médicale. Le professeur Gabier offrit sur le champ une assistance dans ses services.

— Je vous remercie pour votre délicate attention, répondit Paul. Je n'aurai pas le plaisir de recevoir vos conseils car, dans une semaine, je commencerai mon postulat chez les Pères Jésuites.

Cette nouvelle fut accueillie avec stupeur. Elle se répandit aussitôt à travers la ville et fut âprement commentée.

Interrogé par ses amis, critiqué par ses ennemis, Monsieur Schnetz perdit son assurance. L'imminence de la séparation le torturait, car ce fils lui était cher. Il souffrait dans son amour-propre à la pensée que Paul se retranchait volontairement de la communauté et consentait à devenir un citoyen menacé par la loi, pointé par la police.

La veille du départ, sans explication, il s'habilla et sortit. Il avait besoin d'air. Il remonta la Bahnhofstrasse toute ruisselante de lumières, étranger à la foule qui s'attardait aux devantures, aux passants qui le saluaient avec déférence.

Maintenant la prison des barrières légales se fermait non plus sur des inconnus dont l'injuste condition ne le touchait pas, mais sur son propre fils. L'appareil qu'il avait mis au point pour détruire une force envahissante fonctionnait trop bien contre sa famille.

Il arrive que la bombe éclate entre les mains de celui qui médite une vengeance.

Par quels réflexes M. Schnetz se trouvait-il devant la porte du Père Feig, il ne put l'expliquer dans la suite. Il contemplait le même décor, il dévisageait le même homme dont il subissait le charme austère.

— Vous m'avez anéanti et je constate votre victoire. Je vous demande une grâce : n'apprenez pas le mépris à cet enfant, laissez vivre en son cœur l'amour de sa famille, du pays qui le repousse.

— Je puis vous rassurer, Monsieur. Ce fils vous aime plus que je ne puis le dire et, à mesure que sa foi grandira, il comprendra mieux l'immense trésor qu'il tient de ses parents : la vie, le sens de l'honneur, la culture. Il souffre aussi de son état. La campagne déclenchée contre nous l'oblige à quitter son pays. Egal à ses concitoyens par le service militaire qu'il accomplit, les impôts qu'il paie, il se voit soupçonné dans sa droiture, diminué dans

ses droits. Seul, parmi tous, il subit une humiliante contrainte. Dans quelques années, devenu prêtre, il ne pourra pas célébrer sa première messe solennelle, prendre la parole dans son église, transmettre un message à la radio. S'il tente de vivre sur le même pied que ses semblables, d'ignorer les défenses, cette audace lui sera reprochée comme un délit et on se scandalisera de cette révolte coupable. Le geôlier exige que le prisonnier baise ses chaînes et les resserre lui-même si elles lui laissent, par hasard, quelque liberté. C'est le drame du Jésuite sur sa terre natale. Vous connaissez votre fils. Vous le retrouverez plus tard inchangé, mais plus conscient de sa valeur, de son innocence et de son infortune. A son retour, vous, magistrat intègre, père aimant, pourrez-vous le regarder comme un élément de discorde, un corrupteur de la jeunesse, le soupçonner de ténébreux projets ? A cette supposition, votre bon sens proteste, votre conception de l'homme se révolte parce que votre propre chair est blessée. Mais chaque jeune homme lésé dans ses droits les plus légitimes n'est-il pas le fils de quelqu'un ? Chaque citoyen suisse qui devient un hors la loi en adoptant un idéal de vie qui déplaît à quelques-uns n'est-il pas victime aussi bien que Paul ? Combien de pères ont partagé votre dépit ! Pour comprendre le prochain, il faut se mettre à sa place. Le criminel le plus odieux peut défendre sa cause, interjeter appel. Ni votre fils ni moi-même ne jouissons de ce droit qu'on ne peut appeler privilège. Légalement, pour toujours, le Jésuite est un condamné d'office. Demain, votre fils, frappé d'indignité nationale, marqué d'un signe d'infamie, franchira la frontière de son pays qui le refoule et l'empêche de vivre comme les autres parce que des magistrats, honnêtes comme vous, paradoxalement logiques comme vous, confèrent à la loi, même injuste, une puissance sacrée et en prolongent la durée sans motifs valables. Bien plus, si Paul reçoit un ordre de marche, il devra y répondre, sans pouvoir invoquer sa condition de citoyen diminué. La loi protégerait votre fils s'il se déshonorait en reniant sa patrie par intérêt ou s'il formait le projet d'en bouleverser les institutions par la violence. On ne saurait imaginer plus flagrante incohérence. Elle vous irrite en ce moment parce qu'elle vous prive de votre fils et l'avilit. Vous comprenez que ce n'est pas

son choix qui le rend indigne mais la loi qui le met, sans que son cœur ait changé, au rang des parias. Vous n'avez plus le courage de réclamer ma soumission parce que la loi existe, comme un tyran imposerait à ses commensaux une nourriture avariée sous prétexte qu'elle est servie ! Si l'existence d'une chose la rend obligatoire, nous courons aux abîmes. Ce qui distingue notre civilisation chrétienne d'un système totalitaire, c'est justement le refus de ce mythe cruel et de la coïncidence nécessaire des lois arbitraires avec la justice. Je ne défends pas ma cause ni celle de votre fils mais celle de tout homme que la jurisprudence actuelle pourrait molester en d'autres domaines. Le Jésuite s'appellerait alors calviniste, juif, mahométan. Les faux principes sont pareils aux côtés d'un angle aigu qui, prolongés, finissent par emprisonner un immense horizon. Je m'excuse de vous infliger cette longue dissertation. Je manquerais de tact en réclamant votre avis. Mais je devine que vous ressentez aussi vivement que moi l'aberration de notre législation.

— Je vous remercie, mon Père, pour ce généreux plaidoyer qui sauvegarde l'honneur de mon fils et le grandit à mes yeux. Ce soir, je suis encore magistrat. C'est pourquoi je m'abstiens de vous exprimer plus longuement ma sympathie.

Les deux hommes se serrèrent la main et se quittèrent en silence.

Le lendemain matin, M. Schnetz envoyait sa démission de conseiller. Au moment des adieux, pendant qu'il étreignait Paul avec une intense émotion, il lui murmura à l'oreille :

— Paul, mon cher petit Paul, tu restes mon fils plus que jamais !

Edgar VOIROL